

La carte électorale

On l'appelle aussi **carte de vote** ou carte **d'électeur**.

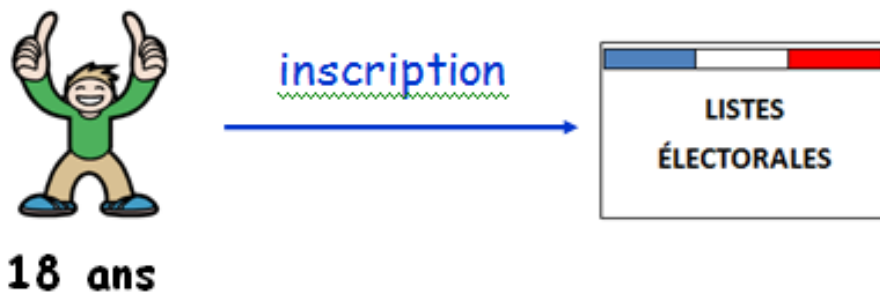
Comment avoir sa carte d'électeur ?

Elle est **gratuite**. (= 0 €)

Pour l'obtenir il faut être **inscrit sur les listes électorales**.


La liste électorale est la liste des noms de toutes les personnes qui ont le droit de voter.

A 18 ans, si on est français, on est inscrit d'office sur les listes de la Mairie de la ville où on habite.



La **Mairie** nous envoie par la Poste notre carte de vote directement à la maison



 Si on a déménagé, il faut prévenir sa nouvelle Mairie pour pouvoir recevoir notre carte à la bonne adresse.


A quoi sert-elle ?

Le **jour du vote**, je présente ma carte d'électeur : elle **prouve** **que je suis inscrit sur les listes électorales.**



= mon nom sur



 Je présente aussi **une carte d'identité**, avec ma photo, pour prouver qui je suis : elle est obligatoire.



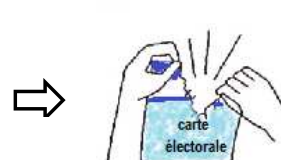
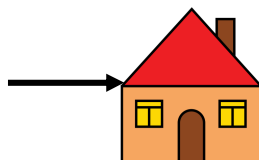
OBLIGATOIRE pour voter

Combien de temps est-elle valable ?

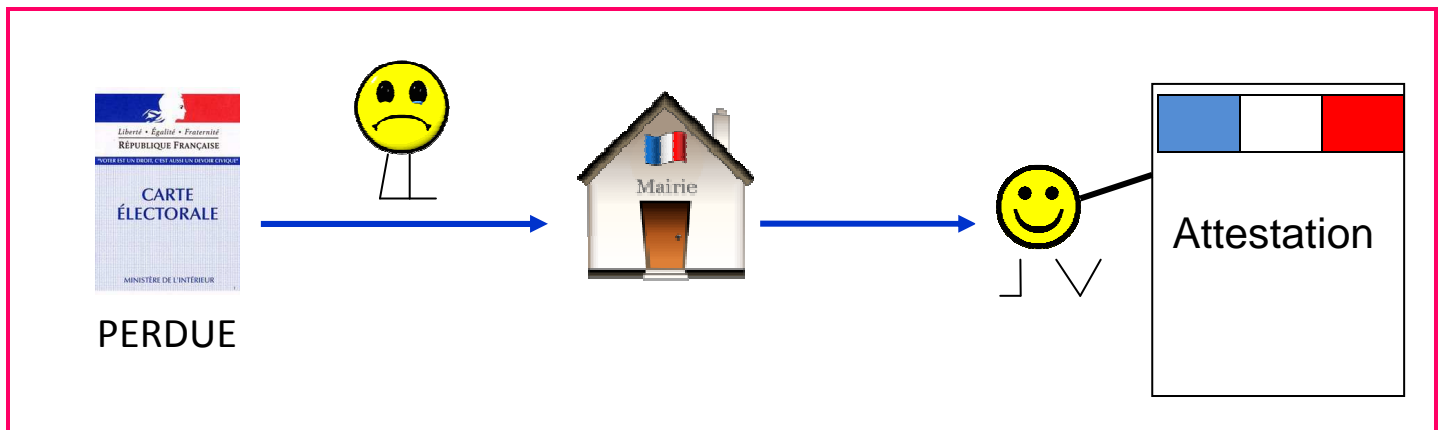
Ma carte est valable (bonne) jusqu'à ce que je reçoive une nouvelle carte pour la remplacer. Cela arrive environ tous les 3 ans.

Quand j'en ai une nouvelle, je dois déchirer l'ancienne même si toutes les cases n'ont pas été tamponnées.

Au bout de 3 ans



Que faire en cas de perte ou de vol ?



Les informations portées sur la carte

A l'extérieur :

REMARQUE IMPORTANTE
Les électeurs des communes de plus de 5 000 habitants doivent présenter, au moment du vote, un titre d'identité.

SCRUTIN N° 1	SCRUTIN N° 2
SCRUTIN N° 3	SCRUTIN N° 4
SCRUTIN N° 5	SCRUTIN N° 6
SCRUTIN N° 7	SCRUTIN N° 8
SCRUTIN N° 9	SCRUTIN N° 10
SCRUTIN N° 11	SCRUTIN N° 12

La présente carte remplace la carte précédemment délivrée, qui devra être détruite ; elle doit être conservée par l'électeur jusqu'à réception d'une nouvelle carte.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

"VOTER EST UN DROIT, C'EST AUSSI UN DEVOIR CIVIQUE"




CARTE
ÉLECTORALE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

● Les **symboles de la république** : le bleu-blanc-rouge, la Marianne, la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ».

● Les **cases à tamponner** après chaque vote.

A l'intérieur, du haut vers le bas :

LIEU DE VOTE	ECOLE ELEMENTAIRE SAINT-LOUP CENTRE 103 BOULEVARD SAINT-LOUP 13010 MARSEILLE		●
NOM – PRÉNOMS – ADRESSE DU TITULAIRE			
MR LEBON THÉO RÉMI LUCAS			
731	75 RUE PIERRE DOIZE 13010 MARSEILLE	●	2
N° d'ordre dans la liste			N° du bureau de vote
15/04/81	(13)	MARSEILLE	
Date de naissance	Département	Commune de naissance	
Signature du Maire		Cachet de la Mairie	Signature du titulaire
MR GAUDIN 		● 	 ●

● Le lieu où l'on doit aller pour voter

des informations sur le titulaire (le propriétaire) de la carte :

● son **nom** et ses **prénoms** ainsi que son **adresse**

● sa **date** et sa **ville de naissance**

● sa **signature** (à droite)

● la **signature du Maire** et le **cachet** (tampon) de la Mairie.